

Stratégie 338 : la section de Montréal a rencontré le député de la circonscription fédérale de Mirabel, du Bloc Québec, dans le cadre de la stratégie nationale de la défense des intérêts de Retraités Fédéraux.



Le 19 février 2024, comme président de la section de Montréal, en compagnie de la responsable du comité local de la défense des intérêts, Sylvie d'Alcantara, nous avons rencontré M. Jean-Denis Garon qui est le député du Bloc Québécois de la circonscription de Mirabel, en présence de son attaché politique M. Marc-Olivier Leblanc

Dans un premier temps, nous avons fait valoir les principales priorités en lien avec la première mission de Retraités Fédéraux. Ensuite, nous nous sommes entretenus sur les trois sujets que nous avons priorisés et qui font l'actualité pour des fins de discussion plus recherchée, soit celles de l'assurance-médicaments, de la stratégie nationale des aînés et de la sécurité du revenu de retraite améliorée.

Par la suite, nous avons profité de l'occasion pour échanger sur d'autres points d'intérêts mutuels pour nos membres comme ceux de la consultation en vue de l'implantation en cours de la loi sur l'assurance-médicaments, sur le nouveau programme de soins dentaires, sur la crise du logement qui prévaut pour les aînés, sur les consultations pré budgétaires en vue du budget fédéral 2024. Les discussions que nous avons eues à propos des huit recommandations issues du document des consultations pré-budgétaires en lien avec le prochain budget fédéral de 2024 ont été profitables, productives et la conversation que nous avons eue a été enrichissante.

À propos du nouveau régime d'assurance médicaments, le député Garon a fait valoir la position du Bloc Québécois à l'effet qu'il s'agit d'une compétence provinciale considérant que c'est essentiellement un régime public de soins de santé. En conclusion, il a déclaré que le Québec détient déjà un tel régime et que les budgets alloués à cette initiative viennent alors en complément aux compétences qui sont de la responsabilité de la province du Québec. Le député Garon a indiqué que le Québec a droit à la pleine compensation à cet égard.

Une discussion plus élaborée s'est engagée à propos du régime de soins dentaires pour tous les Canadiens ainsi que sa mise en œuvre nationale. Le plan de soins dentaires est graduellement engagé pour couvrir les besoins des Canadiens qui y sont admissibles. Toutefois, il appert qu'il n'y a pas encore d'entente entre le gouvernement du Québec et de celui du Canada pour implanter un tel régime dans la province du Québec prétextant qu'il s'agit d'un champ de compétence provinciale. En effet, le Québec gère déjà un programme de soins dentaires, notamment pour les enfants de moins de dix ans.

Selon le député Garon, ce qui risque de compliquer la situation c'est que l'ordre des dentistes du Québec ne collabore pas actuellement dans le processus de mise en œuvre du nouveau régime canadien. Nous avons rappelé au député Garon que notre association est apolitique et que nous n'intervenons pas de quelque façon que ce soit dans les discussions fédérales-provinciales.

Un bref échange a été tenu pour faire le point sur l'expérience laborieuse à propos de la transition du régime de soins de la santé de la fonction publique avec Canada-Vie. Nous étions d'accord que la transition s'est avérée difficile et décevante pour une bonne partie des membres assurés.

À propos des régimes de pensions, nous avons pris quelques instants pour renseigner le député de l'action entreprise par notre association en ce qui a trait à la proposition très particulière du gouvernement de l'Alberta de quitter le Régime de Pensions du Canada (RPC) alors que notre position officielle vise à appuyer le plein maintien du RPC. Le député Garon s'est montré intéressé à propos des actions que nous avons entreprises pour renseigner nos membres. Il a en main la documentation affichée dans notre site internet à ce sujet. Il s'est montré fortement intéressé à visionner la vidéo offerte par notre collègue Rick Brick sur notre site internet intitulé « *Retraités fédéraux s'entretient des pensions avec l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada (OIRPC)* ». Le député Garon a affirmé que ce n'est pas encore un projet de loi pour le moment.

Nous avons également renseigné le député Garon sur ce que comprendrait une mise en œuvre éventuelle d'une stratégie nationale pour les aînés notamment au chapitre de la protection des droits des personnes âgées et de l'engagement à l'égard de normes de soins de longue durée. En effet, nos membres souhaitent un engagement plus ferme à l'égard des Canadiens âgés. Nous devons avoir la garantie que les normes sur les soins de longue durée seront obligatoires, et non pas volontaires, afin que la possibilité d'inspections et de mesures d'application puisse entraîner de véritables améliorations de la qualité et de la responsabilisation. Il est d'accord sur les principes collectifs que nos actions dédient dans la défense des intérêts des aînés.

Le député Garon nous a informé que le Bloc Québécois a présenté un projet de loi C-319 afin d'établir l'équité entre la pension de vieillesse pour les aînés de plus de 75 ans et ceux de 65 à 74 ans, ce qui représente une augmentation de 10% de la pension pour les 65 ans et plus. Cette initiative est d'autant plus réjouissante qu'elle survient à un moment où l'inflation perdure et où la pauvreté menace un nombre de plus en plus élevé d'aînés au Canada. À ce sujet, il a consulté la FADOQ et l'Association Québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic (AQRP).

En conclusion, nous avons expliqué au député Jean-Denis Garon que nous voulions établir un climat de collaboration entre nos deux bureaux, de favoriser l'échange de l'information et de maintenir un suivi sur des sujets en lien avec la mission de Retraités Fédéraux.

Jacques Lambert, président

Sylvie d'Alcantara, responsable du comité défense des intérêts